



République Française
VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Département des Hauts-de-Seine

N° 481

DECISION MUNICIPALE

Demande de subventions

abf. de la 26/06/25

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA CAF (Caisse d'allocations familiales)

LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération municipale en date du 12 octobre 2023 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Vu le dispositif de la CAF pour l'aide à l'investissement,

CONSIDERANT

Que la commune de Villeneuve-la-Garenne souhaite engager des travaux pour la délocalisation du Relais Petite Enfance (RPE) et la réouverture de la crèche la Farandole afin de développer les modes d'accueil et répondre à des besoins non couverts sur le territoire, pour un montant total de 1 189 998€ HT.

DECIDE

Article unique : de solliciter le concours financier de la CAF, au titre de l'aide à l'investissement, pour le projet porté par la Ville pour un montant de 120 000€ soit une aide de 10% du coût total.

DIT

Que la présente décision est inscrite et au registre des Décisions Municipales.

Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Que la présente décision municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télerecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

26/06/25



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

092-219200789-20250626-DCM481-AR
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025